



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

EDITORIAL



Le syndicat professionnel UNETP fait place à l'association UNETP

La modification des statuts de l'Union effectuée lors de l'assemblée générale de novembre 2011 avait permis une mise en conformité avec l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris de janvier 2011 ; une deuxième étape était indispensable pour respecter les deux textes approuvés lors du CNEC de juillet 2011 : « *Avenant au protocole créant le collège employeur* » et « *Place et rôle du chef d'établissement, des organisations de chefs d'établissement et du collège employeur dans l'Enseignement Catholique* ».

Le mardi 3 avril, lors de la journée nationale « *Valorisation de la voie technologique* », les adhérents de l'Union ont été appelés à se prononcer, en assemblée générale, sur les nouveaux statuts de notre organisation.

De très nombreux adhérents qui ne pouvaient pas être présents pour cette occasion ont fait parvenir un pouvoir et le bureau les en remercie car, ainsi, le nombre de votants a été tout à fait significatif.

Après un rappel de l'exposé des motifs pour lesquels l'Union devait passer du statut de syndicat professionnel à celui d'association Loi 1901 (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 507), les deux résolutions suivantes ont été mises au vote :

- Ratification de l'adoption des statuts de l'association UNETP par le conseil d'administration du 13 mars et, par voie de conséquence, de sa constitution : à l'unanimité des présents et représentés ;
- Approbation du traité de fusion absorption du syndicat UNETP par l'association UNETP : à l'unanimité des présents et représentés.

Comme les trois autres organisations de représentants des chefs d'établissement, l'Union sera donc totalement en phase avec la législation et les spécificités de l'Institution dès lors que les formalités administratives découlant du vote de ces résolutions seront achevées.

Au quotidien, ce changement de statuts ne va pas avoir d'impact. En effet, l'UNETP poursuivra son action auprès des chefs d'établissement représentant les établissements professionnels et technologiques. Votre Conseil d'Administration est à votre écoute afin de répondre au mieux à chacune de vos demandes.

Christine Van Lerenberghe
Présidente

N° 014

11 avril 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- La taxe d'apprentissage & ASP
- Le document unique
- La discipline
- Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Livrets scolaires
- Lycée professionnel : les enjeux

Formation continue

- Apprentissage : réduction d'un 1 pour certains Bacs Pros

Vie de l'Union

- Journée nationale sur la valorisation de la filière technologique
- Enquête du « Résobio SPC »

Vie des régions

- Convention des DR

Vie des établissements

- Année des langues étrangères
- « Comment réussir le couple école-entreprise ? »

Questions du mois

- Prévoyance des maîtres



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 23.05.12
- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12

Conseils d'administration

- 24.05.12
- 26.06.12

Réunions régionales

- Ile de France :
12.04.12
- Bourgogne :
06.06.12
- Haute-Normandie :
16.05.12
10.07.12

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

La taxe d'apprentissage & ASP

Un peu d'histoire

1925 : Création des chambres des métiers et de la **taxe d'apprentissage**

Les Chambres des Métiers sont chargées d'organiser les cours professionnels et de contrôler la formation des apprentis durant l'apprentissage.

La taxe d'apprentissage (à l'époque 0,20% de la masse salariale) sanctionnait les entreprises qui ne participaient pas à la formation ouvrière. Elle est mise à la charge des entreprises pour financer le développement de l'enseignement technologique et professionnel ainsi que l'apprentissage.

L'Article 25 de la Loi de finances stipule, à l'époque :

« Toute personne ou société exerçant une profession industrielle ou commerciale ou se livrant à l'exploitation minière ou concessionnaire d'un service public est assujettie à une taxe dite d'apprentissage dont le produit inscrit au budget de l'Etat contribue aux dépenses nécessaires au développement de l'Enseignement technique ou de l'apprentissage ainsi qu'à celles des laboratoires scientifiques ».

Pour permettre de financer le fonctionnement et les investissements des établissements privés assurant des formations professionnelles, le Chanoine Pichat, directeur diocésain, décida en 1949 de créer ASP (Au Service de la Profession), syndicat d'établissements, dans le but d'utiliser les dispositions réglementaires de la taxe d'apprentissage.

La création d'ASP avait pour seul objectif de favoriser le fonctionnement et le développement des établissements fondateurs et adhérents.

Ces adhérents mirent en place une organisation pour la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage. Les établissements concernés, étaient ce que nous appelons aujourd'hui des lycées (technologiques, professionnels, agricoles), des écoles professionnelles, des centres de formation d'apprentis, des grandes écoles... ASP collectait en 1949 l'équivalent de 46 000 €.

En 50 ans, le nombre des adhérents ASP a augmenté au fur et à mesure du développement de l'enseignement technique et des décisions politiques du conseil d'administration d'ASP, mais de façon assez limitée (40 adhérents dans les années 50 et 80 en 2000)...

Pour le travail de collecte, ASP faisait appel au bénévolat ou proposait aux parents d'élèves de rejoindre les salariés permanents en contrepartie d'une gratification que nous pourrions qualifier aujourd'hui de symbolique.

Jusque dans les années 1970 aucune cotisation ne fut demandée aux adhérents.

Le Chanoine Pichat, auquel nous devons tant, était à l'époque très âgé et sans ressource. Face à cette situation, les adhérents décidèrent de lui venir en aide par une cotisation volontaire.

A son décès, l'aide volontaire des adhérents fut transformée par le conseil d'administration d'ASP en cotisations au bénéfice du syndicat.

Le monde économique évoluait, il fallait qu'ASP se dotât de moyens modernes. ASP, par la volonté de certains de ses dirigeants, devint une entreprise.

ASP :

un OCTA interprofessionnel à compétence nationale

L'évolution du contexte réglementaire relatif à la collecte de taxe d'apprentissage, conduisit ASP à demander un agrément pour devenir Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) interprofessionnel et à compétence nationale. ASP obtint cet agrément en 2004.

Le 5 octobre 2005 fut signée la convention de partenariat entre l'UNETP et l'ASP.

Le déploiement national permettait dès 2006 de compter 460 adhérents ce qui représentait 190 000 élèves, étudiants et apprentis.

Le déploiement national d'ASP, non maîtrisé et non contrôlé, se traduit par 5 exercices gravement déficitaires.

Afin de rester autonome et en raison des nouvelles réglementations, dépasser 100 millions d'€ pour la collecte était devenu le seul objectif. Les subventions aux établissements, réalisées sur fonds libres, diminuaient de façon extrêmement importante. Le déficit d'ASP prenait de l'ampleur mais l'objectif restait 100 millions d'€ de collecte...

Aujourd'hui, la projection des déficits croissants d'ASP, cumulés sur ces 5 dernières années, permet d'estimer, si rien n'est fait, un déficit pour l'exercice en cours de l'ordre de 500 000 €.

Les déficits cumulés font qu'aujourd'hui les capitaux propres d'ASP sont de - 549 144 €.

Pour expliquer ces résultats, la responsabilité de l'ancien délégué général est mise en avant. Le commissaire aux comptes avait fait deux alertes dont la première en octobre 2010, qui est restée sans suite.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Le choix politique d'atteindre les 100 millions d'€ de collecte était-il celui du Délégué général ou celui du Conseil d'Administration d'ASP ?

L'audit réalisé par Michel Lepert est sans complaisance : *« Il y a eu mauvaise gestion et la chance d'ASP a été et est aujourd'hui fortuite car non préméditée, il s'agit de son changement de Délégué Général. Il faut profiter de cette chance pour réviser tout le modèle... »*

Nous exprimons tous nos vœux au nouveau délégué général pour reconstruire la nouvelle maison commune ASP.

L'avenir d'ASP passe par des changements profonds que l'UNETP appelle de ses vœux.

L'UNETP suit avec attention l'évolution de la situation d'ASP. La situation est grave. Il nous faut faire preuve de solidarité et participer activement à la reconstruction d'ASP sur de nouvelles bases.

Les différentes motions présentées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril dernier ont été votées à une écrasante majorité, c'est un signe d'espoir. Les attentes des adhérents n'en sont pas moins fortes et elles devront être replacées au cœur d'ASP.

Transparence et équité sont certainement les valeurs qui représenteront les clefs d'une mutation réussie. L'objet du syndicat ASP, qui devrait prochainement devenir une association à la faveur de la modification de ses statuts, devra énoncer clairement des objectifs au service de tous les adhérents.

L'équipe dirigeante restée en place a, aujourd'hui plus encore qu'hier, des responsabilités qu'elle devra assumer et dont elle devra rendre compte lors de la prochaine assemblée générale. Accordons-lui notre soutien.

Lors de la dernière assemblée générale, le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique est venu nous rappeler, si besoin était, l'importance qu'il faut attacher à ASP.

L'UNETP apportera, dans le cadre de la convention de partenariat et au-delà, tout son soutien vigilant à ASP.

La collecte de la taxe d'apprentissage est pour les établissements de l'Union un enjeu stratégique. C'est la raison pour laquelle l'UNETP mettra en place, dès la prochaine rentrée, une formation de sensibilisation des nouveaux chefs d'établissement.

Les commissions régionales ASP, en lien avec les délégations régionales de l'UNETP, doivent se mobiliser pour apporter avis, conseils et aides dans la construction et le redressement d'ASP. [JP]

Le document unique

Lors de la journée nationale sur la valorisation de la voie technologique, la Mutuelle Saint Christophe Assurances est venue présenter une nouvelle version du Document Unique (DU).

Le DU recense les risques professionnels encourus par les salariés sur leur lieu de travail. Il a pour objectif de faciliter l'élaboration et la mise en place d'un plan de prévention en vue d'aménager ces risques.

Obligatoire pour tous les établissements depuis 2002, il doit être présenté à chaque réquisition de l'Inspection du travail.

Son objectif majeur est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il

aide à définir un programme d'actions de prévention en regard des risques professionnels relevés.

Pour être efficace, le DU doit être actualisé au minimum une fois par an et de manière impérative, lors d'aménagements ou de travaux importants, d'activités nouvelles ou tout autre élément de nature à modifier l'évaluation des risques précédemment réalisée.

En 2002, la Mutuelle Saint Christophe Assurances et l'UNETP avaient travaillé ensemble à la conception d'un document unique spécifique aux établissements de l'enseignement technique.

En complément du modèle de DU interactif, trois modules spécifiques aux établissements hôte-

liers, industriels et tertiaires viennent d'être mis au point.

Tous les établissements de l'Union peuvent y accéder :

- soit avec votre identifiant et votre mot de passe Mutuelle Saint Christophe Assurances ([cliquer ici pour atteindre directement votre espace sociétaire](#)) ;
- soit en contactant la Mutuelle Saint Christophe Assurances par mail : service.developpement@msc-assurance.fr

en précisant que vous êtes membre de l'UNETP et que vous souhaitez accéder au document unique ou par téléphone au 01 56 24 76 00 (demander le service de coordination commerciale). [CVL]



La discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : une démarche éducative

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique vient de publier un nouveau hors série : « *La discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : une démarche éducative* » ([cliquer ici pour y accéder](#)). Ce texte a été adopté par la Commission permanente du 13 janvier dernier.

Le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement et de la vie scolaire. Par conséquent les textes législatifs et réglementaires relevant de ce domaine ne sont pas applicables à l'enseignement privé sous

contrat et donc à la majorité des établissements de l'Union.

Ce document sur la discipline a été élaboré à la demande de l'APEL qui avait interpellé la Commission Permanente suite à des difficultés grandissantes au sein des établissements scolaires.

Un groupe de travail, composé entre autres de chefs d'établissement, a commencé par la relecture du texte « *Les instances de participation et de concertation* » ([cliquer ici pour y accéder](#)) approuvé par le CNEC en mars 2007.

Ce texte doit permettre de faciliter l'articulation entre le projet éducatif et le règlement intérieur des établissements, ainsi que de rappeler les procédures dont l'objet est de préserver la vie collective tout en assurant le respect de chacun.

Il est composé de trois dossiers :

- le règlement intérieur,
- les sanctions éducatives,
- les instances de conseil.

Des modèles de convocations ou de notifications sont également joints. [DH]

Répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis

Un arrêté du 16 février 2012, publié le 23 mars dernier, crée « un traitement de données à caractère personnel dénommé "répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis" dont la finalité est l'attribution d'un identifiant national (INE) à chaque élève, étudiant ou apprenti au moyen d'une procédure automatisée. »

Le service statistique ministériel éducation est chargé de l'administration nationale de ce répertoire où sont inscrites « les personnes suivant une scolarité dans un établissement d'enseignement scolaire ou d'enseignement supérieur, une formation dans un centre de formation d'apprentis, relevant des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et de l'apprentissage. »

Cet identifiant est composé de l'année scolaire d'immatriculation et d'un numéro d'ordre non significatif. Les données à caractère personnel sont le nom de famille, le nom d'usage, les prénoms, le sexe, la date de naissance et la mention du « code commune » pour les personnes nées en France ou l'indication d'une « naissance à l'étranger » pour les autres.

Si le traitement automatique d'attribution n'a pas pu aboutir, seront également enregistrées le numéro d'identification du dernier établissement fréquenté ainsi que les dates d'admission et de radiation de l'élève ou de l'étudiant dans le dernier établissement fréquenté.

Les données sont détruites cinq ans après la radiation de la personne d'un établissement, sauf si une nouvelle admission intervient pendant ce délai.

Le destinataire de ce répertoire est la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Les personnels des services des autorités académiques y ayant accès seront nommément désignés et auront une habilitation délivrée par le service statistique ministériel éducation, renouvelable annuellement.

Les droits d'accès et de rectification devront s'effectuer auprès de l'inspection d'académie ou du rectorat.

« Cet identifiant unique a vocation à faciliter la gestion du système éducatif et à permettre le suivi statistique des élèves, des étudiants et des apprentis. » [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

OPCALIA SPP (28.03.12)

Les montants des versements des adhérents sont en cours de comptabilisation, l'inquiétude grandit. Les adhérents ont-ils suivi ? Va-t-on couvrir toutes les demandes de formations ?

Les structures de moins de 10 salariés doivent pouvoir se voir garantir des prises en charge de leurs formations et les autres structures ne pourront peut-être pas bénéficier des fonds d'intervention comme prévu. Les montants de collecte et les résultats d'enquêtes au sujet de l'activité vont arriver en mai, il deviendra alors possible d'aborder les questions fondamentales de fonctionnement de la Section Paritaire Professionnelle. [PhM]

SGEC Propositions alternatives (29.03.12)

Il va être possible de déclarer vacants les postes de futurs retraités même si le maître peut à tout moment revenir sur sa décision. Ceux qui ont manifesté leur souhait de partir à la retraite, peuvent revenir sur leur décision jusqu'au 30 juin en retrouvant leur poste initial. Entre le 1^{er} juillet et le 31 août, le poste ne sera pas obligatoirement libre, mais une solution devra être trouvée sur l'académie.

SGEC Commission orientation et webclasser (05.04.12)

Le site est encore en voie de construction et le webclasser version 3 en cours.

L'enseignement catholique se présentera comme une académie et la démarche retenue est de pouvoir avoir des apports multiples (témoignages de tous les acteurs de nos communautés) à destination des cadres, des élèves, des parents, des BDI, des enseignants, des services...

Les ressources proposées seront validées par l'enseignement catholique et se présenteront sous forme de sous-rubriques préconisées ou informatives.

Un appel à témoignages ou à propositions de documents pertinents pour l'orientation (supports, connaissance de soi, outils divers...) sera effectué auprès de tous les acteurs de l'Institution.

D'ores et déjà, vous pouvez emmagasiner toute production ou réflexion qui apporterait un regard pertinent sur les voies du succès et de l'excellence... « *A chacun sa réussite* ».

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter le référent webclasser de votre diocèse. Des informations seront publiées dans un prochain ECA. [BCM]

Comité de liaison de l'enseignement technologique et professionnel (02.04.12)

L'APEL, l'ASP, le CNEAP, le CNFETP, le CTPN et l'UNETP se sont retrouvés pour poursuivre leurs travaux sur l'insertion des jeunes au sein de l'entreprise.

L'objectif est de trouver des moyens novateurs permettant d'améliorer les relations entre les jeunes et les entreprises, en se servant de l'existant.

Le principal point abordé a été le tuteur et la difficulté de transmission de son métier.

En effet :

- comment valoriser cette fonction et permettre ainsi de pérenniser les entreprises dans le cadre de l'alternance ?
- faut-il mettre en place des formations de tuteurs ou existent-elles déjà dans notre branche professionnelle ? Que se fait-il dans les autres secteurs ?
- un manuel du tuteur est-il nécessaire ? (tuteur/jeune : droits et devoirs ; tuteur/jeune et jeune/tuteur : évaluation...);
- différence de tutorat entre la formation initiale scolaire, l'apprentissage et le contrat de professionnalisation ;
- comment intégrer au mieux le jeune en entreprise...

Un guide des bonnes pratiques entre l'établissement de formation et l'entreprise est en projet. Le comité approfondira sa réflexion lors de la prochaine réunion.

Trois enquêtes seront menées parallèlement par les partenaires :

- l'une sur les bonnes pratiques dans les établissements de formation ;
- l'autre sur les bonnes pratiques dans les entreprises ;
- la dernière sur la formation de formateurs.

D'autres points ont été évoqués : les stages enseignants en entreprise, les compétences transversales (livrets et référentiels de compétences). [CVL]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Plan Jeunesse : groupe de pilotage (16.03.12) ;
- SGEC RENAPEC (21.03.12) ;
- RENASUP Conseil d'administration (21.03.12) ;
- Ecole des Cadres Missionnés : Séminaire annuel (29 & 30.03.12) ;
- FORMIRIS Conseil Fédéral (05.04.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Social

Les réunions suivantes ont eu lieu :

- Collège employeur (12.03.12) ;
- Intersyndicale (12.03.12 & 22.03.12) ;
- PSAEE Négociations (20.03.12), Commission de suivi des reclassifications (21.03.12 & 03.04.12), CPN (04.04.12) ;
- EAAD Commission de suivi et de conciliation (04.04.12) ;
- Commission Nationale de Prévoyance des maîtres (21.03.12) ;
- Commission nationale de l'emploi des maîtres du 2nd degré (30.03.12).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (22.03.12)

La révision du Statut de l'Enseignement Catholique est au cœur du sujet. Tous les chapitres et sous-rubriques ne sont pas au même état d'achèvement et certains pourront être modifiés jusqu'à la mise au point définitive, d'ici un an.

Les références aux textes conciliaires sont abordées. En effet, même s'il semble indispensable que la référence à Vatican II soit faite, le contexte général a changé, ce qui induira probablement de supprimer certaines notes.

La destination même du Statut est également soulevée. La formulation risque de ne pas être comprise par tous, même si les différents acteurs ne sont pas extérieurs à l'Enseignement Catholique (difficulté de travailler sur un tel document avec les équipes pédagogiques, les parents...).

Il est noté que le jeune n'apparaît pas suffisamment dans le projet éducatif et qu'il est important de partir de l'école. Les écoles catholiques hors contrat doivent être pleinement associées, des sections hors contrat étant ouvertes dans des établissements sous contrat. Il est aussi demandé que la

formation professionnelle continue et la formation en alternance soient introduites dans le Statut. La validation de certains personnels par telle ou telle instance est également traitée, d'autant plus qu'elle peut être un préalable à la nomination d'autres personnels.

Le Statut de l'Enseignement Catholique est construit avec les évêques et non, comme en 1992, soumis aux évêques. Il est exigeant et chacun est d'accord pour ne pas en diminuer la portée.

Par ailleurs, le Manifeste de l'Enseignement Catholique vient d'être adressé aux dix candidats à l'élection présidentielle. Il doit être le point de départ pour des démarches auprès des élus et candidats.

Le financement de la formation initiale des maîtres, la Loi Carle, la prévoyance des maîtres, la globalisation de la DHG sont également des sujets qui furent débattus. [CVL]

CNEC (23.03.12)

Le plan des orientations 2012-2018 de la formation des personnels enseignants a été établi pour conjuguer projets individuels, projets d'établissements et projets institutionnels. Cinq sources de financement sont

relevées : le plan fédéral, le plan territorial, les crédits de référence, les fonds propres et les OPCA (principalement OPCALIA). La difficulté de gestion de FORMIRIS est que les subventions de l'Etat sont régulièrement remises en cause.

Pour les personnels non enseignants, la source de financement principale pour la formation est OPCALIA. Son fonctionnement est en train d'être mis en place en raison des changements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2012. La définition de la section paritaire professionnelle et du département dédié à l'enseignement privé avance.

Concernant les effectifs de la rentrée 2011, il est confirmé que, dans le second degré, l'augmentation générale vient uniquement du collège. Les lycées professionnels perdent 6 200 élèves et les lycées technologiques 3 000.

La rentrée 2012 est largement abordée avec la répartition des emplois, le plan Egalité des chances, le financement de la formation initiale des maîtres et la question des Instances de Représentations du Personnel.

Enfin, les points traités en Commission Permanente, la veille, furent repris. [CVL]

Par ailleurs, une réunion a également eu lieu :

- ARIS Conseil d'administration (26.03.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Adhérents

Une réunion s'est tenue :

- Résobio SPC (02.04.12).

Des établissements se sont également réunis en région :

- Assemblée générale Haute-Normandie (20.03.12) ;
- Assemblée générale Bourgogne (21.03.12),
- Assemblée générale Centre (22.03.12).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

AFDET Conseil d'administration (13.03.12) et Assemblée générale (03.04.12)

Une grande partie du conseil a été consacrée à la préparation de l'assemblée générale. Après une présentation des grandes lignes du rapport moral, un point sur la situation financière du siège a été effectué. Le conseil va être amené à réfléchir sur une plus grande diversification des recettes pour faire face à la multiplication des actions menées à l'échelon national ou local. En outre, il est rappelé que les sections doivent, avant d'engager une action, s'assurer de son financement en recherchant éventuellement les ressources nécessaires.

Un point sur les différentes sections en cours de constitution a également été fait : Haute-Vienne, Picardie, Calvados...

Enfin, suite à une enquête lancée par l'AFDET nationale, six grandes thématiques ont retenu l'attention :

- la formation des enseignants, notamment ceux de la voie technologique et professionnelle ;
- l'alternance sous statut scolaire et sous contrat de travail. Comment remédier à l'échec scolaire ? Comment réinsérer un jeune dans un cycle de formation ?
- la promotion des filières industrielles ;
- la place de l'entreprise dans la formation des jeunes. Comment rendre plus efficace la relation école-entreprise et

faire en sorte que la formation soit en adéquation avec les évolutions des besoins des entreprises ;

- la construction du parcours personnel de l'élève à travers le PDMF pour aboutir à un choix d'orientation réfléchi et non subi ;
- quelle place et quel rôle pour l'enseignement technique dans le système éducatif ? quelle complémentarité entre la formation initiale et la formation continue ? quel avenir pour la formation technique et pour la formation continue au sein de l'Education Nationale ?

L'AFDET travaille désormais sur chacun de ces points, pour faire connaître sa réflexion.

Lors de l'Assemblée générale, Joël Mendès, directeur emploi-formation à l'UIMM est intervenu. L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie se décompose en huit grands secteurs d'activités :

- aéronautique et spatial,
- automobile,
- électrique, électronique, numérique et informatique,
- équipements énergétiques,
- ferroviaire,
- mécanique,
- métallurgie,
- naval.

Ces secteurs industriels regroupent 43 000 entreprises et emploient 1,5 million de salariés. Ils réalisent un chiffre d'affaires de 356 Milliards d'€, dont 42 % à l'exportation. Les produits exportés représentent 57 % des exportations de

produits manufacturés. Le secteur investit 4,8 % de son chiffre d'affaires en Recherche et Développement.

L'observatoire de l'emploi montre que des tensions existent sur certains emplois pour lesquels la demande n'est pas couverte par les formations. L'UIMM travaille très en amont avec les établissements pour inciter les jeunes à se former dans les secteurs qui offrent des emplois. Pour Monsieur Mendès, l'une des clefs se trouve dans la revalorisation de l'image des métiers professionnels. C'est d'autant plus indispensable que les jeunes qui occupent ces emplois sont très satisfaits de leur travail et souvent fiers de leur métier.

L'assemblée générale était également le moment du vote pour le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration. 18 candidats se présentaient pour le renouvellement de 8 sièges. 6 membres sortants se représentaient. Le candidat représentant l'UNETP n'a pas été élu, mais les larges convergences entre l'AFDET et l'UNETP devraient être formalisées, à l'avenir, par une participation plus grande de l'Union et la mise en place d'actions communes.

L'AFDET, tout comme l'UNETP, est organisée en délégations régionales. Il serait certainement intéressant de mettre en place en région des actions communes. Le message que nous voulons délivrer n'en aurait que plus de force...



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

A la faveur de cette Assemblée Générale une modification des statuts fut proposée qui, faute de quorum, devrait faire l'objet de la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire. Dans les nouveaux statuts, était envisagée la possibilité de rendre éligible les personnes morales au Conseil d'Administration de l'AFDET. Si cette opportunité se réalisait, il

serait important que l'UNETP se positionne. [JP]

Conseil Supérieur de l'Éducation (22.03.12) & Commission Spécialisée des Lycées (14.03.12, 29.03.12 & 02.04.12)

Les réunions du CSL et du CSE s'accélérent. En raison du grand nombre de textes présentés par le Ministère avant publication au Journal Officiel, des séances

ont été ajoutées au dernier moment.

La constante est que les documents sont diffusés tardivement, ne permettant pas une concertation réfléchie au sein de l'Union impliquant les établissements. Vos représentants le regrettent.

Aux dernières séances, de nombreux textes ont été votés avec très peu de voix. [BCM]

Une autre réunion a aussi eu lieu :

- Comité Interprofessionnel Consultatif (12.03.12).

Gestion

Trois réunions ont eu lieu :

- FNOGEC Conseil d'administration (16.03.12) ;
- Codéefor Comité exécutif (20.03.12) ;
- ASP Assemblée générale extraordinaire (02.04.12).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Livret scolaire pour l'examen du Bac S (options SVT et SI) & des Bacs Technologiques STI2D, STL & STD2A

Le livret scolaire présenté par les candidats au baccalauréat général dans les séries ES, L et S, options « sciences de la vie et de la Terre » et « sciences de l'ingénieur », et au baccalauréat technologique dans les séries STI2D, STL et STD2A est établi. C'est un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat.

Sa consultation a lieu lors des délibérations qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves.

Le livret scolaire consigne les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle

terminal du lycée. Il rend compte des qualités et capacités de l'élève. L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux. Le livret scolaire conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève.

Brève publiée sur le site de MEN le 22.03.12

*

L'arrêté et ses annexes reprenant chaque livret scolaire selon la série ont été publiés au Bulletin officiel spécial n° 3 du 22 mars 2012 ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la session 2013 du baccalauréat. Elles s'appliquent aux élèves scolarisés en première au cours de l'année scolaire 2011-2012 et aux élèves scolarisés en classe terminale à compter de la rentrée de l'année scolaire 2012-2013.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Lycée professionnel : les enjeux

Dans la partie des annexes de la circulaire de rentrée « *Consolider la réforme des lycées* », un paragraphe est consacré aux lycées professionnels :

« *Tout en permettant aux élèves qui ne l'auraient pas fait au collège de valider toutes les compétences du socle commun, l'objectif prioritaire de la voie professionnelle reste la réussite à un diplôme professionnel, quelles que soient les modalités de formation. À cet effet, l'ensemble des dispositifs engagés dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle - accompagnement personnalisé, tutorat, enseignements généraux liés à la spécialité - doivent être impérativement mobilisés. Même si les taux de passage en classe supérieure dans les cursus de formation de la voie professionnelle se sont nettement améliorés, un nombre d'élèves encore trop important sort en cours de formation. La lutte contre le décrochage reste donc une priorité qui mobilise tous les établissements. Une vigilance particulière doit être portée à la*

première année de formation en CAP et en baccalauréat professionnel.

Le développement de l'alternance en terminale professionnelle - soit en apprentissage, soit en regroupant une partie des périodes de formation en entreprise - sera encouragé.

Les diplômés professionnels de niveaux IV et V ont pour finalité première l'insertion professionnelle.

Il convient d'accompagner les élèves dans cette perspective au-delà des compétences acquises et validées par le diplôme. Toutes les méthodes susceptibles de favoriser la transition entre l'école et l'emploi doivent être recherchées : aide à la rédaction de curriculum vitae et entraînement aux entretiens d'embauche, mise en place de bureaux des anciens élèves, partenariats avec des entreprises, etc. Les lycées professionnels s'attacheront à suivre le parcours de leurs élèves diplômés lors du passage dans la vie active. Par ailleurs, la poursuite d'études supérieures

des bacheliers professionnels doit faire l'objet d'une attention particulière. Si les sections de techniciens supérieurs (STS) paraissent la poursuite d'études la plus adaptée aux élèves issus de la voie professionnelle, l'accès aux IUT et aux cursus LMD doit être exceptionnel et appréhendé de manière individualisée avec l'élève afin d'optimiser ses perspectives de réussite. De manière générale, la construction de tout parcours dans l'enseignement supérieur doit être engagée largement en amont et faire l'objet d'une préparation spécifique afin de répondre aux exigences des STS en particulier. »

*

Lors du Conseil Supérieur de l'Education du 11 avril, confirmation a été donnée que, pour les Bacs Pros, les sections de techniciens supérieurs (STS) constituent la voie d'accès à l'enseignement supérieur. L'accès aux IUT et aux Universités doit être personnalisé ! [EM]

FORMATION CONTINUE

Apprentissage :

réduction d'un an pour certains Bacs Pros

Par décret n° 2012-419 du 23 mars 2012, publié au Journal Officiel du 29 mars 2012 ([cliquer ici pour accéder au décret](#)), les apprentis souhaitant se réorienter vers la préparation d'un CAP, d'un CAP agricole, d'un BP agricole, à l'issue de leur première année de Bac Pro, ont désormais la possibilité de réduire d'un an la durée de leur contrat d'apprentissage, si les diplômés relèvent du même domaine professionnel.

La décision de réduire d'un an la durée du contrat d'apprentissage est prise par le recteur ou le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale après avis du directeur de CFA.

Un avenant au contrat d'apprentissage précisant le diplôme préparé et la durée du contrat correspondante est signé entre l'apprenti, ou son

représentant légal, et l'employeur.

S'agissant de leur rémunération, ces apprentis sont considérés comme ayant déjà accompli une première année d'apprentissage et sont donc rémunérés comme des apprentis de seconde année.

Ce décret est applicable aux avenants aux contrats d'apprentissage signés à compter du 28 juillet 2011. [BM]

PRECISION

Master Pro en Alternance
« Le Michelet » N° 13
du 11.03.12

Le Cerfal de Paris a accepté de servir d'appui pour ce qui relève de l'alternance et a conçu et mis au point la méthode sur le plan organisationnel pour créer cette nouvelle formation, en partenariat avec le CNFETP et l'ISFEC Mounier.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DE L'UNION

Journée nationale sur la valorisation de la filière technologique 3 avril 2012

Ce 3 avril a rassemblé, rue St Jacques à Paris, tous les partenaires de l'enseignement catholique pour valoriser l'enseignement technologique.

Cette journée a permis de faire un état des lieux de la mise en place de la réforme de la voie technologique à partir des enquêtes effectuées sur le STI et le STG ([cliquer ici pour accéder à la synthèse](#)) et des données fournies par Monsieur Huart de la DGESCO du Ministère de l'Education Nationale.

Ce bilan contrasté montre la fragilité du fait de l'arrêt des classes d'adaptation mais est plein d'espérance par un taux en augmentation du passage de 2^{de} GT vers les nouvelles sections STI2D.

La formation a été un élément essentiel pour la prise en main des nouveaux référentiels : une révolution qui a beaucoup déstabilisé, mais dont les aspects positifs ont pu être intégrés par les équipes, en particulier sur un « tronc commun » de technologie répondant à une attente de tous. Les différents acteurs de la formation, FORMIRIS, CTPN, CNFETP, ont montré leur réactivité, leur adaptabilité et leur professionnalisme pour accompagner nos équipes. Des moyens financiers importants ont été mis à disposition (cf. « Le Michelet » N° 13, p. 2).

Les parents, par le représentant de l'APEL, ont affirmé tout leur intérêt pour cette voie dont l'image ne correspond pas à la place qu'elle a pour nos jeunes.

Le témoignage de deux professeurs, du Lycée La Mache à Lyon et du Lycée de La Salle à Saint Denis, a montré, à la fois, les efforts déployés et la cohésion des équipes pour réussir une transformation qui ne s'était pas vue depuis des dizaines d'années.

L'académie de technologie avec Monsieur Demarest et l'UIMM avec Monsieur Pinkus nous ont amené à réfléchir sur la place incontournable de la technologie dans la société d'aujourd'hui et les méthodes pour mieux la faire appréhender à nos jeunes.

Enfin, Monsieur Petit, au nom du SGEAC, a démontré l'importance de ces formations plus concrètes et plus pratiques.

Leur pédagogie plus inductive est indispensable à toute une partie de nos élèves pour qu'ils construisent leur parcours d'excellence.

Toutefois, la nécessité de travail en réseau d'établissements et d'une orientation sont les conditions pour adapter ces parcours jusqu'au supérieur.

La matinée s'est terminée sur la signature d'une déclaration commune à tous les partenaires de l'enseignement catholique :

l'Institution avec la présence de Monsieur de Labarre, les chefs d'établissement, les chefs de travaux, les formateurs et les parents.

Cette déclaration est un outil extraordinaire pour valoriser nos établissements professionnels et technologiques dans les régions ([cliquer ici pour y accéder](#)).

L'après-midi a permis un travail en ateliers :

- un partage d'expériences en STI et STG plein d'espérance par les innovations et les actions très variées des établissements pour répondre aux problèmes rencontrés par la mise en place de la réforme ;
- un travail de réflexion sur l'alternance et la mixité des publics en formation professionnelle a permis de mettre en évidence des opportunités et de soulever les problèmes à résoudre.

Enfin la journée s'est terminée par une intervention de Monsieur Stotzenbach de la Caisse des Dépôts & Consignations sur le grand emprunt qui, par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), peut attribuer des moyens financiers importants à des projets associant formation en alternance et internat. [JPB]

Une enquête du Résobio SPC

Le 2 avril 2012, le « Résobio SPC », s'est réuni à Paris. Des nouveaux membres sont venus étoffer le groupe et apporter leur dynamisme et leurs expériences.

Notre action porte sur la recherche de partenariats pour

faciliter l'accès au permis de conduire pour les jeunes en formation initiale (niveaux V et IV) du domaine des services à la personne, à domicile et en collectivité.

Pour faciliter notre démarche et connaître ce qui existe déjà dans

vos établissements, pouvez-vous nous transmettre vos coordonnées par mail à :

delphine@unetp.org

Nous vous contacterons pour échanger avec vous.

Le Groupe de Pilotage



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **AFDET** :
Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique
- **DHG** :
Dotation Horaire Globale
- **PDMF** :
Parcours de Découverte des Métiers et des Formations

VIE DES REGIONS

Convention des DR 27 mars 2012

Les délégations régionales de l'Union se sont réunies, le mardi 27 mars à Paris. Dix-huit régions étaient représentées et ont activement participé à un programme très dense.

La journée a commencé par un tour de table destiné à recenser les difficultés rencontrées dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2012 et dans les relations avec les Régions pour la réévaluation des forfaits. Même si, de façon générale, la situation est tendue, des disparités importantes ont été relevées.

Un point précis a, ensuite, été fait sur la situation financière de l'Union et sur la réorganisation opérée à la suite de la suppression du poste de secrétaire général qui a entraîné son licenciement économique. Chacun des participants a reçu le tableau des représentations dans les différentes instances afin de connaître précisément le nom de tous les porteurs de dossiers.

Concernant FORMIRIS, un compte rendu des travaux effectués en Intersyndicale lors des réunions du 30 novembre 2011 et du 2 février 2012 a mis en évidence les axes de priorités élaborés par les quatre organisations de chefs d'établissement :

- gestion des creux ;
- formations en intra, bassins, FOAD, visioconférences et frais annexes ;

- gestion du DIF et utilisation pour la reconversion ;
- place et contrôle des instituts missionnés ;
- dossier prospectif : l'établissement formateur.

Ces axes de priorités ont été validés par les délégués régionaux. L'importance du rôle des CRF et des élus aux AT de FORMIRIS pour faire l'état des lieux dans les régions et, surtout, participer à la remontée des besoins a été soulignée.

Le CNFETP a ensuite fait part du catalogue de formations destiné à répondre à tous les besoins engendrés par les différentes réformes. Ce point sur la formation continue a été complété par un exposé sur le plan de formation 2011-2012 de l'UNETP et sur les neuf axes retenus pour 2012-2013. Un appel au volontariat des chefs d'établissement pour animer des formations a conclu ce chapitre.

Sur le plan des réseaux, le réseau biotechnologie qui vient de changer de nom : « Résobio - Services aux personnes et aux collectivités » regroupe actuellement 22 établissements partenaires. Ses objectifs principaux sont de fournir une aide aux jeunes pour leurs stages (transport notamment), améliorer l'accueil des jeunes issus de SEGPA et partager des expériences européennes.

Dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale du

3 avril pour mettre les statuts de l'Union en conformité avec le fonctionnement de l'Institution, l'exposé des motifs, les nouveaux statuts et le traité de fusion absorption ont été soumis aux délégations régionales avant d'être diffusés à l'ensemble des adhérents.

Un point a également été effectué sur les comptes régionaux et les cotisations régionales, à partir des résultats de l'enquête menée en début d'année 2012 ; cela a donné lieu à un rappel des modalités de fonctionnement de ces comptes et des documents à transmettre chaque année au siège de l'Union.

Enfin, les actualités sociales ont permis :

- de faire un bilan d'étape sur les négociations en cours concernant la convention collective PSAEE (méthode de travail, avancement de l'écriture de la convention, ...) et de recueillir l'avis des délégations régionales sur les points à négocier ;
- de présenter la nouvelle convention CFC/CFA et écoles de production ;
- de détailler l'accord de prévoyance des enseignants et ses conséquences ;
- de préciser le mode de fonctionnement d'OPCALIA et de sa section paritaire professionnelle (Président : Philippe Mougenot, administrateur UNETP). [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

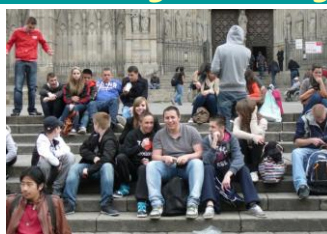
- N° 504
Journée nationale sur
« la valorisation de la
filière technologique »
- N° 505
Communiqué du
Secrétaire Général de
l'Enseignement Catholique
- N° 506
Prévoyance des
enseignants
- N° 507
Assemblée Générale :
convocation
- N° 508
ASP : Assemblée
Générale Extraordinaire
- N° 509
Circulaire de rentrée
- N° 510
Service civique :
3° campagne

VIE DES ETABLISSEMENTS

Année des langues étrangères

Chaque année scolaire un thème est défini au lycée Saint Vincent de Paul de Soissons (02). L'an dernier était l'année de l'assiduité avec une mise en place de nouvelles procédures et implications de tous les acteurs. Cette année le thème défini était l'année des langues étrangères, discipline peu prisée en lycée professionnel.

C'est ainsi qu'à Noël un groupe de 50 jeunes s'en est allé à Londres découvrir la ville mais aussi avoir cette première expérience dans des familles.



En février, 58 jeunes se sont envolés pour Malte pour une découverte de ce site historique très convoité mais aussi pour parler la langue lors des soirées en familles ou des visites en anglais.

Après Malte en mars un groupe de 45 jeunes a séjourné à Barcelone, là aussi pour être confronté à la réalité de la langue espagnole et puis en avril ce sera 10 jours en Irlande pour 40 jeunes avec toujours le même objectif, oser parler la langue dans les familles d'accueil ou dans la rue. 200 lycéens auront ainsi effectué un séjour linguistique à l'Etranger. [ST]



« Comment réussir le couple école-entreprise ? »

Elles étaient de toutes tailles, issues de tous secteurs de l'industrie, les 130 entreprises présentes à l'école La Mache à Lyon, le 8 mars 2012, pour débattre avec les élèves. Fiers de leur travail et heureux d'échanger avec leurs employeurs éventuels, ils n'ont pas manié la langue de bois.

Sous la haute autorité de Jean-Paul Delevoye*, président du Conseil Economique et Social Environnemental (CESE), le lycée organisait une grande manifestation pour « redorer l'image de l'industrie » si décriée.

Le thème : « Comment réussir le couple école-entreprise ? » se prêtait bien au rapprochement entreprises - étudiants, recherché par tous.

Initiative inscrite dans le cadre d'une prise de conscience, proposée par Jean-Paul Delevoye :

"...pour les jeunes, de leur survalorisation de l'avenir (par inquiétude et méconnaissance du passé) et pour les générations précédentes, de leur difficulté à

mesurer l'ampleur de la métamorphose actuelle (dépassant celle de la vapeur) avec ses nouveaux modes de rapport au temps et à l'espace.



La révolution était déjà amorcée quand la « société de besoins » d'après guerre passe à « celle des envies », sans qu'en même temps soit éveillé le sens critique. Aujourd'hui, on considère que « l'homme vaut ce qu'il dépense plus que ce qu'il pense. » Il consomme même ses relations humaines : « je t'aime, je ne t'aime plus, je te jette ». On est dans le champ des intérêts (qui diminuent l'homme) et non plus des causes (qui le grandissent). L'individuel prend toute la place au nom d'une capacité de choix qui ne s'appuie plus sur ce qui est bien ou mal mais sur ce qui est

attractif ; je vais à l'école si j'aime (sans me demander pourquoi je n'aime pas). **Ce basculement du collectif à l'individuel suppose de nouveaux modes de management.**

Or aujourd'hui, le système éducatif demande de respecter plus les programmes que les élèves. D'où l'importance vitale pour ces derniers d'avoir la curiosité d'apprendre. Les solutions existent mais ne peuvent être qu'internationales, à partir d'hommes qui retrouvent confiance en eux, avec le sens de leurs responsabilités..."

L'intervention, très applaudie, s'accordait à la citation du jour surplombant les débats :

« L'homme est le premier capital à sauvegarder et valoriser ».

Benôit XVI

D'ailleurs, Michel Coquillon, vice-président du CESE et de la CFTC, a souligné le lien évident avec la pensée sociale de l'Eglise en la matière. [SO & JPB]

*4^e personnage de l'Etat, après le Président de la République et les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

QUESTIONS DU MOIS

Prévoyance des maîtres quelle contribution sera appelée en 2012 ?

Pour l'année 2012, la contribution des établissements ne sera pas appelée pendant les trois premiers trimestres.

Pour le dernier trimestre 2012, le taux d'appel qui était jusqu'à présent de 1,05 % sera ainsi porté à 0,5 %.

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org